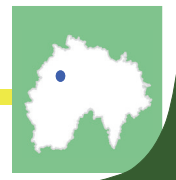


Le Marilhou



AUZERS

Durée : 1h30

Longueur : 5 km

Balisage : bleu

▼580 m ▲810 m

Dénivelé : + 270 m

Facile

Ce parcours pittoresque entraînera le promeneur à la découverte du joli bourg d'Auzers et de ses proches alentours. Avec en toile de fond les majestueux Monts du Cantal, l'imposante forteresse médiévale datée des 13^{ème} et 14^{ème} siècles ainsi que la rivière du Marilhou sont les principaux attraits de cet itinéraire aux multiples points ombragés.



Le château se visite



Gorges du Marilhou

Traversée de propriétés privées, chiens interdits, même tenus en laisse.

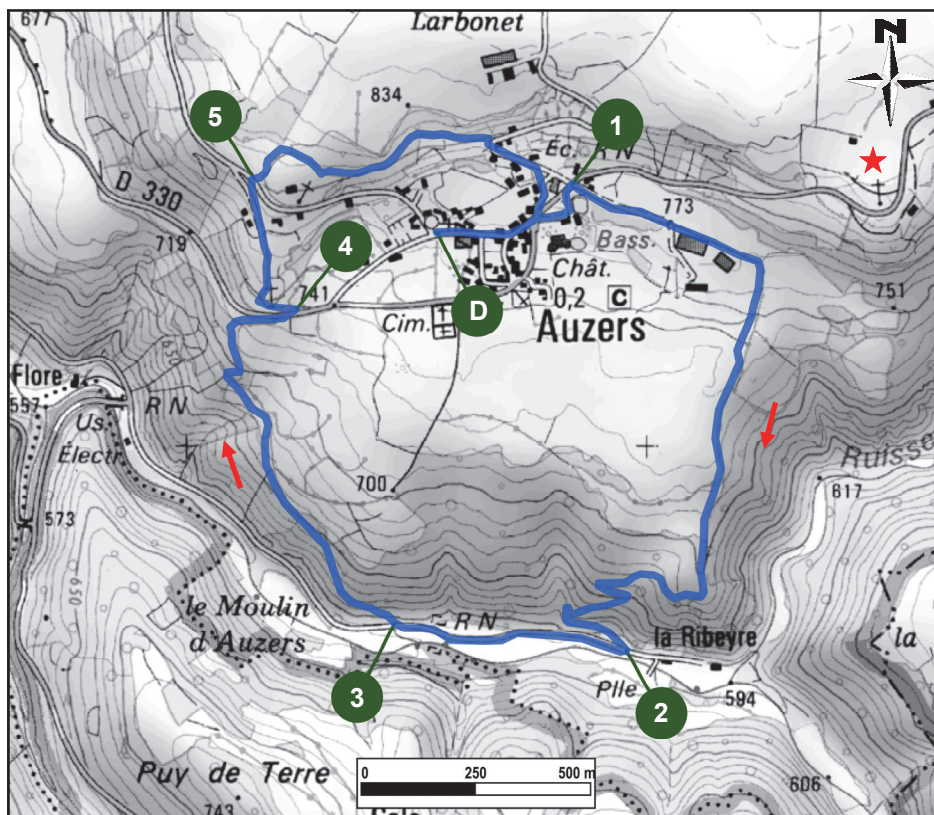


Aménagement et entretien du circuit :
Communauté de Communes
du Pays de Mauriac
www.paysdemauiac.fr

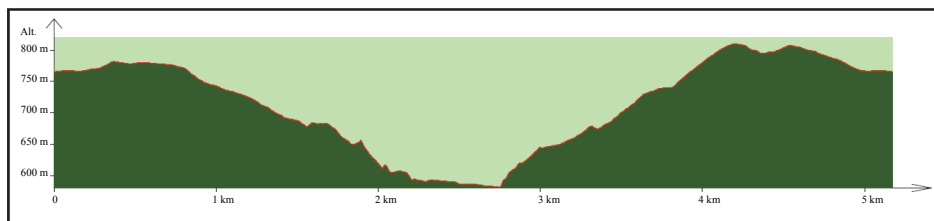
Crédit photo CD15-BBT

Vous souhaitez noter et/ou signaler un problème sur cet itinéraire :
www.rando.cantal.fr

Fiche Rando PDIPR 15
Edition 2018 - Tous droits réservés



CRAIG - SCAN 25 © IGN 2009 - Licence n°2009 - CISE27-250 - Reproduction interdite.



D Le départ est donné place de l'église. Face à l'église, prendre à droite la route qui passe devant l'auberge et la mairie, puis poursuivre tout droit dans l'allée qui borde le somptueux château médiéval d'Auzers. Au bout du parking prendre à gauche pour revenir sur la route, puis bifurquer tout de suite à droite.

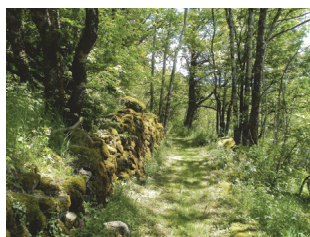
1 Continuer sur ce large chemin qui passe entre deux hangars agricoles. Le chemin vire à droite, longe le plateau sur environ 500 mètres puis celui-ci plonge dans le bois de la Barthe pour rejoindre les bords de la rivière du Marilhou.

2 Prendre à droite la route communale qui longe le cours d'eau sur environ 500 mètres.

3 Quitter la route et prendre le chemin à droite qui remonte dans le bois et rejoint la RD 330. Prendre à droite sur environ 50 mètres.

4 A hauteur de la croix, prendre à gauche le chemin herbeux. Après une centaine de mètres, celui-ci vire à droite puis remonte jusqu'aux maisons de La Barthe. Arrivé sur le goudron poursuivre tout droit sur environ 120 mètres. Prendre alors à droite en coupant le terre pour retrouver la route.

5 Poursuivre en face le chemin boisé qui, peu après, longe une prairie à main droite. Continuer sur ce beau chemin ombragé qui domine le bourg d'Auzers. Traverser successivement deux chicanes puis rejoindre le centre bourg et le point de départ.



INFO+

Le Château d'Auzers :

Habité par la même famille depuis le XVI^e siècle. Vous serez accueilli dans une demeure vivante où vous pourrez visiter ses salons et son mobilier Régence, sa salle voûtée et son mobilier Auvergnat, ses cheminées monumentales, son oratoire et ses peintures murales polychromes du XVI^e siècle, ses nombreux portraits et un intéressant mobilier d'Empire offert par Napoléon à Jean-Louis d'Auzers. Le Château, construit entre 1470 et 1510, très caractéristique de l'architecture de Haute Auvergne, conserve intacts aujourd'hui tous les attributs de la Maison forte: tours, chemin de ronde, échauguettes. (Sources : Route des Châteaux d'Auvergne).

www.chateau-auzers.com

A voir à proximité : ★

Le cadran solaire de Varleix. Prendre la RD 330 en direction de Varleix sur environ 800 mètres. A la sortie du virage, prendre le chemin qui monte et se garer vers les arbres ; le cadran solaire se situe en contrebas. Joli point de vue sur les Monts du Cantal et table de pique-nique sous les arbres.



Quelques rappels:

Le balisage des itinéraires de petite randonnée :

Il est matérialisé à la peinture.

■ un trait indique la continuité du tracé,

┌ Tourner à droite,

└ Tourner à gauche,

X une croix, c'est la mauvaise direction.

Les itinéraires de petite randonnée de moins de 2 h de marche hors pauses sont balisés en bleu ■■

Les itinéraires de petite randonnée de 2h de marche à moins de 4h de marche hors pauses sont balisés en jaune ■■■

Les itinéraires de petite randonnée de 4h de marche à 7h de marche hors pauses sont balisés en vert ■■■■

Le balisage peinture peut être renforcé par de la signalétique directionnelle lorsque le terrain l'impose.



Le dénivelé positif:

C'est la somme des montées de l'itinéraire. Exprimé en mètres, il renseigne sur l'intensité de l'effort à fournir. 100 mètres de dénivelé positif à pied revient à réaliser environ 1 km sur un terrain plat. Pour un bon marcheur il faut environ 1h pour gravir une montée de 400 mètres.

En moyenne montagne, la progression d'un marcheur est d'environ 3,5 km/h.

Terre de randonnées par excellence, avec des sites prestigieux ou secrets, le Cantal vous convie à partager les bonheurs rares qu'offre un environnement préservé dans sa richesse et son authenticité.

Néanmoins, ce pays réserve ses nombreux charmes à ceux qui l'abordent avec respect et lucidité, qui savent allier plaisir et sécurité et tendre la main aux hommes qui, tous les jours, façonnent par leur travail ces paysages d'une exigeante beauté.

Pour « prendre son pied » sur les chemins de balade, il faut aussi savoir où le poser... Voici quelques règles simples de « savoir-randonner » qui vous permettront de savourer sans souci, une balade inoubliable :

- se renseigner sur la météo ainsi que sur l'itinéraire,
- emporter le nécessaire du randonneur prévoyant (chaussures de rando, sac à dos, crème solaire, pique-nique, bidon d'eau, fiche rando, topo-guide, carte IGN à jour),
- éviter de partir seul et indiquer à son entourage le parcours choisi,
- ne pas quitter les sentiers balisés,
- ne pas randonner accompagné d'un chien dans les zones d'estives,
- ne pas s'approcher des troupeaux ou caresser une vache,
- refermer les clôtures à la traversée des pâturages,
- ne pas déposer d'ordures ou tout autre objet indésirable,
- ne pas fumer ou faire du feu,
- ne pas camper,
- ne cueillir aucune plante,
- en cas d'orage, quitter rapidement les sommets et les lignes de crête. Chercher un abri en évitant absolument les arbres isolés et les rochers qui attirent la foudre,
- En cas d'accident justifiant un secours, rejoindre au plus vite la route ou les habitations proches et téléphoner au 17 ou 18, en précisant au mieux la localisation et la gravité de l'accident.

Dans tous les cas, ne sous-estimez pas la moyenne montagne, dite « montagne à vaches », ni les vaches elles-mêmes... Adaptez votre comportement à vos capacités personnelles, à l'état naturel des lieux et aux dangers prévisibles sur des chemins de randonnée. En suivant ces quelques conseils, fondés sur le simple bon sens et le respect d'autrui, vous randonnerez dans les meilleures conditions de sécurité. Vous éviterez, en outre, que votre responsabilité soit engagée dans d'éventuels dommages ou accidents ou que les propriétaires et les agriculteurs refusent légitimement le passage à ceux qui vous suivront. Un « contre-pied » dont pâtiraient tous les randonneurs.

La météo dans le Cantal:

www.meteofrance.com
Tel : 08 99 71 02 15

Numéros d'urgence:

15 S.A.M.U
17 police
18 pompiers
112 numéro d'urgence européen

L'aménagement et l'entretien de cet itinéraire comme la rédaction de cette publication ont été réalisés par la Communauté de Communes du Pays de Mauriac. Aussi, le Conseil départemental du Cantal ne saurait être tenu responsable d'un quelconque défaut d'entretien sur le terrain ou d'erreurs concernant le descriptif de l'itinéraire.